

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**  
Désignation d'un conseiller  
municipal au sein des conseils  
d'écoles maternelle et  
élémentaire Pasteur

Séance ordinaire du 29 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,  
sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

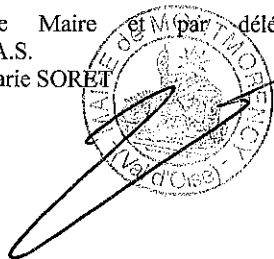
M. PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,  
Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI,  
Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme  
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. AVEAUX, M.  
WISS, Mme BODILSEN, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme  
CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILLI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : - 6 OCT. 2022

Publiée le : - 6 OCT. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : - 6 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET  
M. DALOYAU.....Procuration à M. BRIANCHON  
M. CUSMANO.....Procuration à M. SAURAY  
Mme GROSJEAN.....Procuration à M. ARNOULT  
M. TAYBI.....Procuration à M. PEGARD  
Mme BOEHM.....Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme BONNET.....Procuration à M. ESKENAZI

**Absents**

Mme DARROUX  
M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Mme ANGELO

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

## **DELIBERATION N°2**

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE PASTEUR.**

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D. 411-1 et suivant du Code de l'Éducation,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune pour siéger au conseil des écoles publiques de la Ville.

Vu la délibération n°15 du 16 juillet 2020 par laquelle, le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un conseiller municipal au sein de chaque conseil d'école maternelles et élémentaires de la commune, elle-même modifiée par délibération n°5 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021,

Considérant d'une part les absences répétées de Madame PHILIPPON aux réunions du conseil d'école élémentaire Pasteur et d'autre part qu'elle n'appartient plus à la majorité municipale, il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil municipal à ce conseil d'école,

Considérant que Madame Marine DARROUX, désignée au conseil d'école maternelle Pasteur, a démissionné de son mandat de représentation au sein dudit conseil, par courrier électronique du 8 septembre 2022, et qu'il convient de la remplacer,

Vu la présentation qui en a été faite devant la Commission d'Administration générale en date du 13 septembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

**Le Conseil Municipal,**

PROCEDE à la désignation de :

- **Ecole élémentaire Pasteur**

Est candidat :

. Anthony DALOYAU

A obtenu : 33 voix pour

Est désigné représentant :

. Anthony DALOYAU

- **Ecole maternelle Pasteur**

Est candidat :

. Romain GELLER

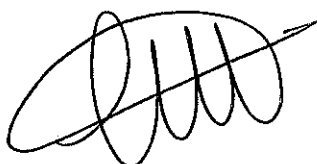
A obtenu : 33 voix pour

Est désigné représentant :

. Romain GELLER

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Emilie ANGELO**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

